



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 24/40 SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Membres

En Exercice :	14
Présents :	13
Procuration :	1
Votants :	14
Pour :	14
Contre :	0

L'an deux mil vingt-quatre et le seize septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 02 septembre 2024

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, VERDET Patricia.

Membres excusés : ARTERO Véronique (donne pouvoir à Laurent CARREZ)

Secrétaire de Séance : Bernard FOUCART

Objet : Bureaux de vote – Découpage électoral – Suppression d'un bureau

Présentation du contexte :

La commune d'Injoux-Génissiat compte trois bureaux de vote.

Le découpage électoral est issu de l'histoire de la commune. D'un simple hameau rattaché au bourg de Craz, Génissiat a quitté cette commune pour Injoux en 1827 et est devenu un élément central de la commune d'Injoux-Génissiat grâce à la construction du barrage hydroélectrique dans les années 1940.

En 1973 les communes de Craz et Injoux-Génissiat fusionnent

Le bureau de vote de Génissiat est bureau centralisateur.

Le nombre d'électeurs inscrits au 07 juillet 2024 est de :

- 748 électeurs pour la liste principale répartis comme suit :
 - 287 électeurs pour le bureau de vote de Génissiat
 - 346 électeurs pour le bureau de vote de Injoux
 - 115 électeurs pour le bureau de vote de Craz
- 4 électeurs sur la liste complémentaire européenne
 - 1 électeur pour le bureau de vote de Génissiat
 - 3 électeurs pour le bureau de vote de Injoux
 - 0 électeur pour le bureau de vote de Craz
- 5 électeurs sur la liste complémentaire municipale
 - 1 électeur pour le bureau de vote de Génissiat
 - 4 électeurs pour le bureau de vote de Injoux
 - 0 électeur pour le bureau de vote de Craz

Les bureaux sont situés en Mairie de Génissiat pour le bureau de Génissiat (bureau centralisateur), en Mairie annexe de Injoux pour le bureau de Injoux et en Mairie annexe de Craz pour le bureau de vote de Craz.

Les dernières échéances électorales de 2024 (européennes et législatives) ont fait ressortir les difficultés d'organisation des scrutins et de tenue des bureaux de vote et également la charge de travail très importante pour les services administratifs, tout ceci étant lié à la multiplicité des bureaux.

Ces difficultés ont été évoquées lors de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 24 juin 2024.

Vu le Code électoral ;

Vu la liste exhaustive des noms de rue par bureau de vote, la liste des bureaux de vote et la liste de bureaux dont la suppression est demandée en annexes de la présente ;

Considérant le courrier en date du 25 juillet 2024 communiqué par Monsieur le Maire et portant sur la détermination des bureaux de vote pour 2025 ;

Considérant le nombre d'électeurs sur la commune d'Injoux-Génissiat et le périmètre géographique des bureaux de vote ;

Monsieur le Maire propose un nouveau découpage électoral de la commune d'Injoux-Génissiat par le maintien de deux bureaux de vote, soit les bureaux de Génissiat et d'Injoux et la suppression du bureau de Craz.

Monsieur le Maire propose que les 115 électeurs du bureau de Craz soient inscrits au bureau de vote de Injoux, géographiquement le plus proche.

Monsieur le Maire propose donc le découpage électoral suivant, en considérant le nombre d'électeurs inscrits au 07 juillet 2024 :

- 748 électeurs pour la liste principale répartis comme suit :
 - 287 électeurs pour le bureau de vote de Génissiat
 - 461 électeurs pour le bureau de vote de Injoux
- 4 électeurs sur la liste complémentaire européenne
 - 1 électeur pour le bureau de vote de Génissiat
 - 3 électeurs pour le bureau de vote de Injoux
- 5 électeurs sur la liste complémentaire municipale
 - 1 électeur pour le bureau de vote de Génissiat
 - 4 électeurs pour le bureau de vote de Injoux

Monsieur le Maire propose que le bureau de vote de Génissiat reste bureau centralisateur afin de faciliter les démarches administratives notamment de transmission des résultats.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A l'UNANIMITE

⇒ **Accepte**, la suppression du bureau de vote de Craz ;

⇒ **Accepte** de ne conserver que deux bureaux de vote sur la commune, soit Génissiat et Injoux ;

⇒ **Approuve**, le nouveau découpage électoral suivant :

- 748 électeurs pour la liste principale répartis comme suit :
 - 287 électeurs pour le bureau de vote de Génissiat
 - 461 électeurs pour le bureau de vote de Injoux
- 4 électeurs sur la liste complémentaire européenne
 - 1 électeur pour le bureau de vote de Génissiat
 - 3 électeurs pour le bureau de vote de Injoux
- 5 électeurs sur la liste complémentaire municipale
 - 1 électeur pour le bureau de vote de Génissiat
 - 4 électeurs pour le bureau de vote de Injoux

⇒ **Accepte** de maintenir le bureau de Génissiat en tant que bureau centralisateur ;

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à communiquer cette proposition d'organisation à Madame la Préfète de l'Ain et à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ